



Questions sur le dispositif CSP

Par **regina monsa**, le **15/01/2017** à **16:52**

Bonjour, rnJ'ai 58 ans, 21 ans et 8 mois d'ancienneté dans le cabinet et vais être licenciée pour motif économique. rnMon employeur m'a remis le formulaire CSP (auquel je vais adhérer) le 28 décembre 2016. rnJ'ai réceptionné ma lettre de licenciement (datée du 9 janvier), le 12 janvier. rn Pour information, ce document a été téléchargé directement sur Internet et non récupéré au Pôle emploi. rnJe tiens à vous préciser également que mon employeur est négligeant et me laisse dans l'expectative la plus complète, d'où mon questionnement à divers titres : rn- Est-ce que je suis dans les délais ? rn- De quel Pôle emploi je dépends car il y en a 3 dans mon arrondissement ? rn- Qui doit adresser le formulaire au Pôle emploi ? rn- A supposer que mon employeur ne l'adresse pas dans les délais ou ne contacte pas Pôle emploi, que se passe-t-il ? rn- A réception par Pôle emploi du document, serai-je contactée ou dois-je le faire ? rn- Quelles sont les indemnités qui me sont dues sachant qu'il me reste des congés payés non pris (environ 17 jours) ? rn- A quelle date la rupture de mon contrat de travail prend fin et à quelle date je ne fais plus partie des effectifs ? rn- Enfin, pensez-vous que la souscription au CSP est une bonne solution compte tenu de mon âge et de mon expérience professionnelle ? rnMerci de m'apporter un éclairage à mes questions. rnAu plaisir de vous lire (au plus tôt). rnCordialement, rnRégina